



Le concessionnaire modifie le prix du véhicule après signature

Par Lexy2004

Bonjour à tous,

Je suis en litige avec mon concessionnaire pour l'achat d'un véhicule neuf.

J'ai signé en février 2022 un bon de commande d'une valeur de 33 000 euros pour une Audi Q2. Nous avons eu plusieurs différents suite à un retard de livraison, une non communication, bref. ce qui fait que nos relations ne sont plus au beau fixe.

Il y a un mois, je suis venue demander un changement dans mon bon de commande (passer de l'édition Advanced à S-Line, juste de la carrosserie). Nous avons fait le changement sur place et il avait été démontré que ce changement ne coûterait que 400 euros (dont une option serait à décompter car déjà comprise dans la S-Line, donc +- 200 euros).

Le concessionnaire a généré un nouveau bon de commande avec le changement, m'a demandé de ne pas prendre en compte les montants présents car ça ne reflétait pas les réductions que j'avais eu lors de mon achat, et l'a envoyé directement au siège social, sans que je ne signe quoi que ce soit. J'avais juste donné mon accord oralement pour une modification de moins de 400 euros (je l'ai d'ailleurs répété dans nos échanges de mails). Il m'avait dit qu'il m'enverrait une confirmation par mail du montant exact, soit +- 200 euros.

Or aujourd'hui, le concessionnaire m'est revenu en me disant que la facture s'élevait dorénavant à 35 000 euros, soit 2 000 euros de plus que la facture initiale, suite au changement. Cependant, je ne suis pas d'accord de payer ce montant étant donné que je n'avais accepté la modification que parce que ça coûterait moins de 400 euros. Il n'a jamais été mentionné des 2000 euros quand je suis venue en concession faire le changement.

Que puis-je faire ? Puis-je refuser purement et simplement la nouvelle facture ? En sachant que le véhicule est maintenant en production et donc impossible d'annuler la modification.

Merci d'avance et belle journée.

Par yapasdequoi

Bonjour,
C'est le bon de commande signé qui fait foi.

Si vous demandez des modifications, il faut que le nouveau bon de commande soit signé pour remplacer le précédent.

Bref vous avez maintenant le choix :
- exiger la livraison selon le bon initial
- valider le nouveau bon avec la modif + le nouveau prix

Mais vous n'aurez pas la modif à l'ancien prix, sauf geste commercial que le concessionnaire n'est pas obligé de faire.

Par Lexy2004

Bonjour,

Je vous remercie pour votre réponse.

Le problème est que la voiture est déjà partie en production donc la modification sera faite.

Sont-ils alors en droit de me réclamer le prix de la nouvelle facture, même si je ne l'ai pas signé et qu'ils ont envoyé en

production sans mon accord ?

Merci.

Par yapasdequoi

Non, aucun droit, et ils peuvent se garder ce véhicule modifié et commandé par personne.
ou alors vous pouvez accepter de le prendre au titre du bon initial et au prix initial.

NB : Méfiez vous des conditions de garantie...

Par Lexy2004

Merci pour votre réponse.

Mais quelles sont mes solutions si je veux garder cette voiture ? Sans payer les 2000 euros supplémentaires si possible.

Sont-ils d'ailleurs en droit de me refuser la vente du véhicule si je ne paye pas cette somme ? Car je me retrouverais sans véhicule...

Merci et belle soirée.